

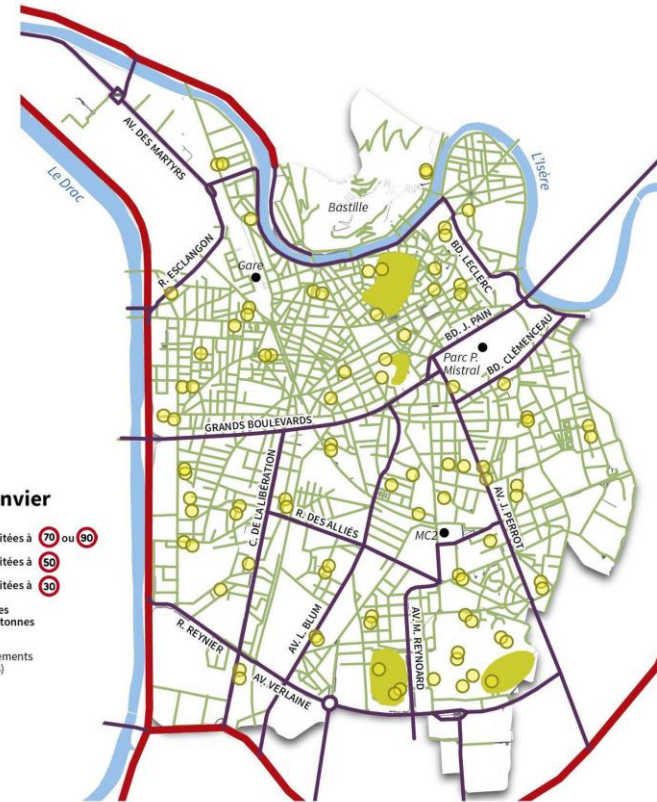


Grenoble.fr

Grenoble rejoint la Métropole apaisée et devient la 1ère grande ville de France à généraliser le 30km/h

La ville
au 1^{er} janvier
2016

- voies limitées à 70 ou 90
- voies limitées à 50
- voies limitées à 30
- Principales zones piétonnes
- Écoles (aménagement concertés)



Contact Presse

Service presse
presse@grenoble.fr

Depuis le 1er janvier 2016, à l'initiative de Grenoble-Alpes-Métropole, 13 communes du bassin de vie ont déjà généralisé la vitesse automobile à 30 km/h (le 50km/h devient l'exception); en juillet prochain elles seront 44. Grenoble devient ainsi la première grande ville de France à s'engager dans cette direction ! De nombreuses villes de taille moyenne ont en effet déjà fait ce choix (Lorient, Clamart, Fontainebleau, etc.). D'autres grandes villes, comme par exemple Paris, envisagent de rejoindre la dynamique à horizon 2020.

Cette démarche s'attache à rendre la ville plus agréable à vivre pour les riverains, plus conviviale pour les visiteurs, mieux adaptée aux usagers les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, etc.) et plus sûre pour les piétons et les cyclistes. Progressivement, Grenoble passe du « circuit automobile urbain » à une ville plus aérée et apaisée, où les espaces publics redeviennent également des lieux de rencontre et de vie.

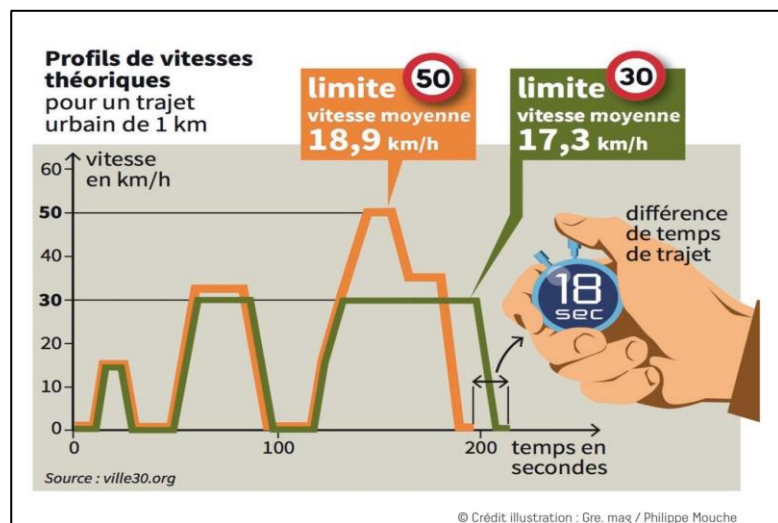
Au-delà de l'aspect réglementaire, avec la généralisation de la vitesse à 30 km/h, la Ville soutient le choix de la Métropole d'améliorer les espaces publics et d'engager la mise en œuvre progressive d'aménagements adaptés au cours des années à venir : sécurisation, aménagements en faveur des piétons et des cyclistes, amélioration du cadre de vie, végétalisation, création de zones de rencontre, piétonisation, etc.

Pourquoi généraliser le 30 km/h ? Trois bonnes raisons

Cette vitesse généralisée a de nombreuses vertus par rapport à celle de 50 km/h :

- 1. Plus de tranquillité :** la distance pour s'arrêter diminue de moitié ! Elle est de 13,3 m à 30 km/h contre 27,7 m à 50km/h (source IBSR)
- 2. Plus de sécurité :** En cas de choc avec un véhicule à 30 km/h, **le risque de décès est divisé par 9** par rapport à un choc à 50 km/h. A 30 km/h, un véhicule est moins menaçant pour les personnes fragiles (enfants, personnes âgées...)
- 3. Plus de fluidité :** Feux, carrefours, circulation difficile, bouchons, accélération et freinage... **Un véhicule atteint rarement 50 km/h en ville. Ces quelques pointes de vitesse augmentent la consommation, le bruit de fond et la pollution de l'air pour finalement très peu d'effets sur la vitesse moyenne (30 km/h selon l'Ademe lorsque la circulation est fluide) et les temps de parcours.**

« Villes et villages à 30 km/h » à Grenoble



Le Grenoble d'aujourd'hui a été conçu dans les années 1960 et 1970 pour et autour de la circulation automobile: axes autoroutiers s'achevant aux portes du centre-ville, grandes surfaces commerciales aux périphéries de la ville, boulevards urbains à six voies, etc. Progressivement, les équipes municipales successives ont fait le choix d'améliorer la qualité de vie en rééquilibrant et fluidifiant la place dédiée à chaque mode de déplacement: d'abord la piétonisation du centre-ville, ensuite le retour du tramway dans les années 1980, aujourd'hui la poursuite du développement du tramway, des transports en commun, des vélos en location et la généralisation du 30 Km/h.

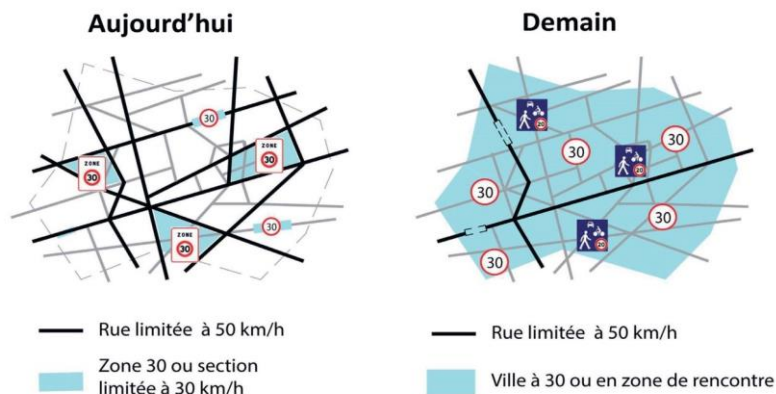
Même s'il reste du chemin à parcourir, en trois décennies Grenoble est progressivement passée du « circuit automobile

urbain » à une ville plus aérée, apaisée, où les espaces publics redeviennent également des lieux de rencontre et de vie.

Parmi les multiples dimensions que recouvre cette démarche, « villes et villages à 30 km/h » représente une avancée réelle. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015, permet désormais de généraliser une limitation de vitesse à 30 km/h, à l'exception de quelques axes demeurant à 50 km/h.

L'objectif est de conforter les lieux de vie tels que le centre-ville, revitaliser le commerce de proximité ou encore favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, en veillant notamment à améliorer l'attractivité du réseau de transport en commun, particulièrement développé et dynamique dans le bassin de vie.

Un schéma plus lisible et plus logique



© Crédit illustration : Métro

La nouvelle carte de Grenoble : le 30 km/h devient la règle, le 50 km/h devient l'exception

Calendrier de mise en œuvre : une transition en douceur



La Ville de Grenoble a fait le choix d'engager la transition du 30 Km/h en douceur: il s'agit d'accompagner les changements de comportements et de mentalités plutôt que de chercher à « piéger » les automobilistes. Si la généralisation du 30 Km/h est devenue effective dès le 1er janvier 2016, la verbalisation n'interviendra que de façon progressive et après plusieurs mois de pédagogie.

A partir du 4 janvier, des panneaux « zone 30 » et des marquages blancs au sol seront déposés. Une communication spécifique sera également déployée aux entrées de la commune pour rappeler aux usagers qu'ils se trouvent dans une ville apaisée.

Au printemps, des radars pédagogiques viendront renforcer l'accompagnement des usagers vers ce nouvel usage de la ville.

La verbalisation se fera progressivement au cours du premier semestre 2016.

Pour aller plus loin

- 7 arguments pour des « villes à 30 » sur le blog d'Olivier Razemon, journaliste au Monde :

<http://transports.blog.lemonde.fr/2013/02/08/7-arguments-pour-la-ville-a-30-kmh/>

- [SETRA 2009] Emissions routières de polluants atmosphériques. Courbes et facteurs d'influence :

<http://catalogue.setra.fr/documents/Cataloguesetra/0005/Dtrf-0005666/DT5666.pdf>

- [ADEME 2003] Logiciel IMPACT-ADEME Version 2.0. Émissions de polluants et consommation liées à la circulation routière. Livret de présentation :

<http://www.urba2000.com/THNS2/IMG/pdf/LIVRET-IMPACT.pdf>

- [Demeules V. 2007] Emissions de GES par le trafic routier. Point sur les outils de calculs des émissions. CETE Normandie-centre :

http://www.ceteaix.fr/imgarea/Cotita09_15.05%20changement%20climatique_emis.%20GES%20CETENorm..pdf

- [ville30.org] Explications sur l'utilisation des courbes d'émissions - desintox :

<http://ville30.org/le-concept-de-ville-30/ville-30-et-pollution-de-lair/>